## CABINET ROUX VALEUR VÉNALE

## Notre mission :

Déterminer la valeur d'un bien ou d'un droit immobilier sur le marché : valeur de cession, valeur locative de marché, valeur du droit au bail, valeur vénale en poursuite d'usage, valorisation foncière (bilan promoteur).

## Vos bénéfices :

- Fiabiliser une négociation immobilière et/ou une valorisation,
- Justifier une valeur de patrimoine vis-à-vis de tiers (administrations, banques...).
- Orienter vos décisions dans le cadre d'une opération immobilière,

## Nos référentiels :

Les travaux d'évaluation Cabinet Roux sont réalisés en conformité avec les principales normes professionnelles suivantes :

- → La Charte de l'Expertise en Évaluation Immobilière,
- → Les Normes d'expertise immobilière en Europe, édictées par TEGOVA (The European Group of Valuers' Associations),
- → Les normes d'évaluation de la Royal Institution of Chartered Surveyors (R.I.C.S.),
- → Les recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers,
- → Les principes posés par le code de déontologie des SIIC (Société d'Investissement Immobilier Cotée).

